



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 février 2020 à 17 h 00

-----  
AUJOURD'HUI quatorze février deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 février 2020, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s** : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir** : Simon POURRET à Marion CANALES, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Edith CANDELIER à Jean-Pierre BRENAS, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Claude LEROUX à Nicolas BONNET, Nicole PRIEUX à Magali GALLAIS

**Excusé(e)s** :

**Absent(e)s** : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

**Secrétaire** : Marianne MAXIMI

-----  
*M. Florent NARANJO arrive pendant le discours introductif de M. le Maire.*

*Mme Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°2.*

*M. Grégory BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 38 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.*

*Mme Géraldine BASTIEN quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à M. Jean-Pierre LAVIGNE.*

-----  
**Rapport N° 14**  
**CESSION DE PARCELLES RUE CLOVIS HUGUES**  
-----

Dans le cadre du projet de mise à double sens de circulation de la voirie Clovis Hugues la Métropole doit acquérir 2 terrains cadastrés EM n° 522 et 524 d'une contenance respective de 155 m<sup>2</sup> et 89 m<sup>2</sup>, soit un total de 244 m<sup>2</sup>. Il s'agit de 2 parcelles végétalisées mais non aménagées, en bordure de la voie publique, appartenant au domaine privé de la Ville de Clermont-Ferrand.

Ce projet Métropolitain répond à un double enjeu :

1°) La rue Clovis Hugues fait partie intégrante de l'axe structurant Clermont-Cournon du Schéma Directeur Cyclable Métropolitain et à ce titre, des aménagements adaptés (trottoirs et aménagements cyclables) sont prévus pour permettre un cheminement des cyclistes dans les deux sens de la circulation.

2°) Aujourd'hui, de nombreux riverains signalent des comportements dangereux notamment la circulation en sens interdit sur cette chaussée très étroite (2m70).

Le gabarit actuel de la voie n'étant pas suffisant, il est nécessaire de céder à la Métropole, et à l'euro symbolique, les emprises nécessaires.

Aussi, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver la cession à l'euro symbolique à la Métropole des parcelles cadastrées EM n° 522 et 524, d'une surface totale d'environ 244 m<sup>2</sup> situées rue Clovis Hugues,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **20 FEV. 2020**

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint



Grégory BERNARD

